Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (1996)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Commission des recours en matière fiscale du canton de Berne

Autor: Kästli / Wipfli

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-418293

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

3. Rapport de gestion de la Commission des recours en matière fiscale du canton de Berne

3.1 Les priorités de l'exercice

La Commission des recours en matière fiscale a principalement liquidé des recours relatifs aux impôts de l'Etat et des communes des personnes physiques ainsi qu'aux impôts sur les gains de fortune. Elle a notamment traité un grand nombre de recours de l'administration de l'impôt fédéral direct. Le jugement de ces cas a souvent été retardé par le fait qu'il y avait lieu d'attendre que l'Intendance des impôts ait liquidé la procédure de réclamation relative à l'impôt de l'Etat. Pour le reste, la Commission des recours a procédé à 6 inspections des lieux et à 32 auditions.
La Commission a réussi en 1996 à faire baisser la durée des procédures à une moyenne inférieure à une année. Ce résultat a pu être réalisé, en dépit de l'augmentation de 575 à 668 du nombre des nouveaux cas, par le fait que le nombre des jugements prononcés est passé de 745 à 818. Le 31 décembre, il y avait encore 540 recours en suspens. Les divers efforts produits ces deux dernières années ont donc également exercé des effets positifs sur le plan quantitatif. Il y a toutefois lieu de relever qu'il ne sera désormais plus possible d'augmenter encore le nombre des jugements après la suppression d'un poste de juriste à mi-temps qui avait été créé pour une durée déterminée.
En plusieurs mois de travail, la Commission des recours a transféré la cartothèque des jugements sur une banque de données informatisée. Les acquis du passé sont ainsi garantis pour un usage adapté aux temps modernes.
Durant l'année, la Commission a tenu six séances et jugé au total 447 recours (514, les chiffres de l'année précédente sont indiqués entre parenthèses). 371 (231) recours ont été jugés par le président en sa qualité de juge unique. 818 (745) recours ont été liquidés au total. Parmi les cas qui ont fait l'objet d'un jugement, 219 (96) ont été admis totalement et 117 (104) partiellement. En revanche, 296 (425) cas ont été rejetés ou ont été déclarés irrecevables pour des motifs formels. 156 (83) recours ont été retirés. Pour 30 (36) cas, il s'est avéré qu'il ne s'agissait pas d'un recours.
Au cours de l'exercice, il a été enregistré 56 (60) recours au Tribunal administratif et 23 (26) recours au Tribunal fédéral. Le Tribunal administratif a jugé 47 (56) cas. Il en a admis 7 (9), admis partiellement 3 (4) et rejeté (y compris les refus d'entrée en matière et les retraits) 37 (43). Le Tribunal fédéral a jugé 11 (19) cas; 2 (2) ont été admis et 9 (15) rejetés (dont un cas déclaré irrecevable). En partant d'un nombre initial de 690 cas, auquel il faut ajouter 668 entrées et soustraire 818 cas liquidés, le nombre des cas en suspens à fin 1996 s'élevait à 540.
Les jugements les plus importants de la Commission des recours en matière fiscale ont été publiés dans la «Jurisprudence administrative bernoise» (JAB) et dans la «Neue Steuerpraxis» (NStP), dans la mesure où ils n'ont pas été déférés au Tribunal administratif ou au Tribunal fédéral.

3.2 Ressources humaines

En novembre, le Grand Conseil a élu Markus Lüthi, Berne, pour remplacer Martin Hertig, ainsi que Fred Erlacher, Orvin, pour remplacer Eugène Maurer qui se retire en avril 1997. Markus Scholl, avocat, qui a travaillé comme secrétaire-juriste à la Commission des recours pendant sept ans, a été élu juge d'instruction cantonal. Il a été remplacé en décembre 1996 par Hermann Bechtold, avocat.

Berne, le 3 février 1997

Au nom de la Commission des recours
en matière fiscale du canton de Berne:

Le Président: *Kästli*
Le Ier Secrétaire: *Wipfli*